

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 août 2019 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2019 à 19 h ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2019 à 8 h 30.

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Dans le cadre du contrat ST-18-16, autoriser une majoration maximale de l'enveloppe des incidences de 61 333,42 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement du parc des Anciens-Combattants du port de plaisance dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi le budget des incidences de 93 264,93 \$, taxes incluses, à 154 598,35 \$, taxes incluses. Le tout portant le montant total des dépenses reliées à ce contrat de 4 282 589,93 \$, taxes incluses, incidences et taxes incluses, à 4 343 923,35 \$, taxes incluses.
- 20.02 Dans le cadre du contrat 14-13192, approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Bouthillette Parizeau inc. et augmenter le contrat de cette firme à 1 068 517,50 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires pour les services supplémentaires requis durant les phases de conception et d'exécution du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555, boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser Monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, à signer ledit addenda et autoriser une dépense additionnelle maximale de 89 077,20 \$, taxes incluses.
- 20.03 Autoriser le versement d'une contribution financière de 14 972 \$ provenant du budget de fonctionnement 2019 à PME MTL West-Island pour l'année 2019.
- 20.04 Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à faire une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour l'aménagement d'un skatepark à proximité du Sportplexe de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, autoriser l'adhésion de l'arrondissement au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021 et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet. Autoriser madame Francyne Gervais, directrice, Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à signer l'entente correspondante.
- 20.05 Octroyer le contrat 19-17701 à VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Écoquartier de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au prix de sa soumission, soit 309 935,81 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 34 437,31 \$ pour l'année 2019 (couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019), 103 311,94 \$ pour l'année 2020 (couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020), 103 311,94 \$ pour l'année 2021 (couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) et 68 874,62 \$ pour l'année 2022 (couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022).

## 30 – Administration et finances

- 30.01** Reddition financière au montant de 2 624 321,65 \$ pour la période du 27 avril au 21 juin 2019.

## 40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du règlement CA29 0001-10 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin de déléguer au directeur des Services administratifs le pouvoir de négocier les stipulations d'une convention collective portant sur les dix-sept (17) points locaux selon les articles 49.2 et 56.1 de la Charte de la Ville de Montréal et de déléguer au directeur d'arrondissement le pouvoir d'agréer les clauses locales correspondantes, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.
- 40.02** Second projet de règlement CA29 0040-40 modifiant le règlement CA29 0040 afin d'ajuster les exigences de stationnement dans certains secteurs et de mettre en place des mesures de compensation au nombre minimum de cases requises.
- 40.03** Second projet de résolution PP-2019-004 visant à autoriser au 17700 à 17704, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 347 130, l'occupation du bâtiment principal existant par 3 logements au lieu du maximum de 2 logements prescrit au règlement de zonage en vigueur pour la zone H2-3-159 dans laquelle l'immeuble est situé.
- 40.04** Dérogation mineure - Étude 3001587420 - 12672, rue Raïche - Lot 1 169 959 - Permettre en zone résidentielle H1-5-331, pour un bâtiment unifamilial isolé existant, une marge latérale, côté est, de 1,95 m au lieu du minimum requis de 2 m.
- 40.05** Dérogation mineure - Étude 3001602795 - 4334, rue King - Lot 1 842 123 - Permettre en zone résidentielle H1-4-285, pour un bâtiment unifamilial isolé existant, une marge latérale, côté sud, de 1,55 m au lieu du minimum requis de 2 m.
- 40.06** Dérogation mineure - Étude 3001607942 - 11660, rue Ross - Lot 1 171 425 - Permettre qu'une opération cadastrale soit autorisée dans plus d'une zone, même si les exigences en regard des superficies minimales, dimensions minimales et usages sont différents d'une zone à l'autre, au lieu d'être les mêmes.
- 40.07** Dérogation mineure - Étude 3001605688 - 11660, rue Ross - Lot projeté 6 252 501 - Permettre en zone C-7-414, pour un bâtiment existant (lot projeté 6 252 501) : que la profondeur minimale du lot soit de 27,43 m au lieu du minimum requis de 30 m, que la marge latérale du bâtiment existant, côté nord, soit de 2,84 m au lieu du minimum requis de 3 m et que la marge arrière du bâtiment existant soit de 3,70 m au lieu du minimum requis de 9 m.
- 40.08** Dérogation mineure - Étude 3001594177 - 9293, rue Thimens - Lot 6 137 672 - Permettre en zone commerciale I-8-492, pour un bâtiment commercial existant, une allée de circulation extérieure en cour arrière d'une largeur minimale de 6,30 m au lieu du minimum requis de 6,5 m.
- 40.09** Dérogation mineure - Étude 3001605686 - 4846, rue Millette - Lot projeté 6 323 445 - Permettre en zone résidentielle en H3-7-415, pour un bâtiment projeté : une marge latérale, côté est, de 2 m au lieu minimum requis de 3 m, que le lot projeté 6 323 445 ait une largeur de 9,89 m au lieu du minimum requis de 10 m et que le triangle de visibilité soit d'un minimum de 6 m au lieu du minimum requis de 9 m.
- 40.10** Dérogation mineure - Étude 3001605687 - 4848, rue Millette - Lot projeté 6 323 444 - Permettre en zone résidentielle H3-7-415, que la superficie du lot projeté 6 323 444 soit de 210,5 m<sup>2</sup> au lieu du minimum requis de 225 m<sup>2</sup>.
- 40.11** Dérogation mineure - Étude 3001605685 - 4850, rue Millette - Lot projeté 6 252 502 - Permettre en zone résidentielle H3-7-415, pour un bâtiment projeté, une marge latérale, côté est, de 2 m au lieu minimum requis de 3 m.
- 40.12** P.I.I.A. - Agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 14521, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 841 890.
- 40.13** P.I.I.A. - Installation d'une clôture ornementale autour d'une piscine au 5181, rue Dauville - Lot 1 977 861.
- 40.14** P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial au 328, rue Groulx - Lot 1 388 234.
- 40.15** P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial au 19198, rue du Trotteur - Lot 3 395 802.

- 40.16** P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial contigu au 4846, rue Millette - Lot 6 323 445.
- 40.17** P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial contigu au 4848, rue Millette - Lot 6 323 444.
- 40.18** P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial contigu au 4850, rue Millette - Lot 6 252 502.
- 40.19** Approuver le procès-verbal de la réunion du comité de signalisation et de sécurité routière du 13 juin 2019.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance